

# MONTRÉAL PLUS

Procès des Hells: des problèmes à régler Page 3 >

Des « entrepreneurs » fraudeurs Page 3



CAHIER E | LA PRESSE | MONTRÉAL | MERCREDI 11 JUIN 2003

La Presse

PETITES ANNONCES > DÉCÈS

## Zampino cherche 153 millions

FRANÇOIS CARDINAL

LE PRÉSIDENT du comité exécutif, Frank Zampino, a commencé les travaux d'élaboration du budget 2004 de la Ville de Montréal : il fait face à un trou de 153 millions qui pourrait passer à plus de 200 millions si Québec met la hache dans le contrat de ville.

Devant un parterre de plus de 200 élus et gestionnaires des arrondissements et des services municipaux réunis au Marché Bonsecours, vendredi dernier, M. Zampino a exposé le problème devenu tradition à Montréal : les dépenses augmentent de deux à trois fois plus rapidement que les revenus.

Le résultat d'un tel constat est le même que l'an dernier : l'administration municipale devra agir en conséquence puisque son budget 2004 — de l'ordre de quatre milliards — montre un écart de 152,7 millions entre les prévisions des revenus, en hausse de 166,5 millions (4,6 %), et des dépenses, en hausse de 319,2 millions (9 %).

Mais cette projection est relativement optimiste puisqu'elle tient pour acquis que le gouvernement Charest respectera les clauses du contrat de ville. Lors du dépôt du projet de loi 1, Québec s'est engagé à verser à Montréal 240 millions en échange de l'île Notre-Dame. Mais nul mot sur le transfert de la collection de la Bibliothèque centrale (35 millions), le transport scolaire et l'impôt foncier du Palais des congrès (20 millions).

Or, sans cette entrée d'argent, le trou projeté passe de 153 à 208 millions, reconnaît M. Zampino. « Mon souhait, explique-t-il en entrevue téléphonique, c'est qu'on respecte intégralement le contrat de ville. Mais s'il y a une remise en question, il faudra retrancher 55 millions des revenus projetés. »

Contrairement à l'exercice financier 2003, l'administration ne compte pas demander aux 27 arrondissements et aux 14 services des compressions de l'ordre de 1 %. Mais cela ne signifie pas qu'ils seront épargnés pour autant. En plus de recevoir des budgets identiques à ce qu'ils ont reçu cette année, les arrondissements devront absorber les augmentations des frais de fonctionnement qui pourraient survenir. Cela signifie qu'une éventuelle hausse des coûts de déneigement, par exemple, serait pleinement assumée par les arrondissements.

« Des efforts vont devoir être faits, c'est certain », a indiqué M. Zampino, avant de promettre que les impôts fonciers ne subiront aucune hausse, si ce n'est celle déjà prévue par la loi sur les fusions (dans le but d'harmoniser sur 10 ans les impôts fonciers dans toute l'île).

« En plus de maintenir la diversité et la qualité des services offerts aux citoyens, a-t-il précisé, nous comptons tout mettre en oeuvre pour éviter d'alourdir le fardeau fiscal global des contribuables, ne pas accroître le niveau de la dette et augmenter les ressources financières destinées aux arrondissements au chapitre de la péréquation et du développement. »

Ces révélations surviennent deux jours avant le dépôt du prochain budget provincial et au moment où l'administration tente de s'entendre avec ses 7300 cols bleus, toujours à la table de négociation.



Photo ARMAND TROTTIER, La Presse

## Les manuscrits de la mer Morte au musée Pointe-à-Callière

Les célèbres manuscrits de la mer Morte, pièce maîtresse d'une exposition archéologique que présente cet été le musée Pointe-à-Callière, sont arrivés hier. Ci-dessus, la directrice du musée, Francine Lelièvre, et Michal Dayagi-Mendels, du Musée d'Israël, dévoilent l'un des manuscrits de la mer Morte, écrits voilà 2000 ans mais découverts il y a 50 ans au sud du lac Salé.

| CRISE DU LOGEMENT |

# Montréal en état d'alerte dès la semaine prochaine

SÉBASTIEN RODRIGUE

**La Ville de Montréal s'attend à affronter une crise du logement plus intense que jamais et les mesures d'urgence se mettront en branle dès le 16 juin avec un service d'assistance téléphonique, de l'aide financière pour payer le loyer, de l'entreposage de meubles et de l'hébergement temporaire.**

La Ville compte aussi aider les personnes sans logis après la fin des mesures d'urgence, a-t-on précisé, mais l'administration municipale espère que leur nombre reviendra alors à un niveau « normal ».

Pour éviter le pire, une ligne téléphonique (868-GITE) sera d'abord mise en place du 16 au 28

juin. « C'est une ligne pour accueillir les gens qui ont un problème de logement et pour leur offrir toute la gamme de services possibles y compris de voir s'ils sont admissibles au programme de supplément au loyer », dit Jean-Bernard Guindon, coordonnateur des services municipaux pour la crise du 1<sup>er</sup> juillet.

Avec le programme de supplément au loyer, les personnes à faibles revenus reçoivent une aide équivalente aux trois quarts du coût d'un logement. En 2002, l'Office municipal d'habitation de Montréal a accordé 760 aides financières sur 1063 demandes. Cette année, le gouvernement a prévu en offrir 1500 dont environ la moitié ira à Montréal.

Entre le 28 juin et le 4 juillet, les personnes se retrouvant dans la rue pourront quant à elle séjourner dans des polyvalentes transformées en centres d'hébergement d'urgence. La Ville transportera et entreposera leurs effets personnels pendant ce temps. On prévoit que

les centres d'hébergement compteront 250 sans-logis en moyenne, mais les services d'urgence se préparent à accueillir jusqu'à 400 personnes.

Le porte-parole du Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU), François Saillant, se dit pour sa part rassuré par les préparatifs de la Ville de Montréal, mais il se demande si le nombre de suppléments au loyer sera suffisant. L'année dernière, les 1150 suppléments au loyer ont été épuisés à partir du 12 juillet. Selon le FRAPRU, environ 200 personnes admissibles à cette aide financière n'ont pas pu en recevoir.

La crise se fait déjà sentir à Montréal qui affiche un taux d'inoccupation des logements de 0,8 %. Il y a déjà 24 ménages hébergés dans des hôtels par la Ville parce qu'ils sont sans logis. La Société d'habitation et développement de Montréal (SHDM) traite déjà de nombreux cas de familles incapables de se trouver un appartement. Il y a eu

25 nouveaux cas la semaine dernière.

« On ne serait pas étonné que la situation soit plus difficile que l'année dernière, parce qu'avec la rareté du logement, le coût des loyers augmente. Il y a des logements disponibles, mais ils sont trop chers pour la capacité à payer des gens à faibles revenus », dit Michel Prescott, responsable de l'habitation au comité exécutif de la Ville de Montréal.

La Ville dépensera environ 900 000 \$ pour toute cette opération, ce qui inclut aussi l'aide en dehors de la période de pointe du 1<sup>er</sup> juillet. Après la fin de l'opération le 4 juillet, la SHDM maintiendra le même genre de services, mais à plus petite échelle. Au cours des prochains mois, la Ville de Montréal veut aussi se doter d'un centre d'hébergement pour accueillir des personnes sans logis à long terme d'année. La Ville discute présentement avec Québec afin de s'entendre sur le financement d'un tel centre.

## Soyez fier !

Procurez-vous la Revue GOLF-AGP

REVUE  
**Golf**  
AGP



**AUSSI : LES CHRONIQUES, ANALYSES ET CONSEILS DES PROFESSIONNELS :**

RÉMI BOUCHARD - ANNE CHOUINARD - DEBBIE SAVOY-MOREL  
MICHEL MARTIN - ANDRÉ NOLS - MIKE VEILLEUX

**ET LA COLLABORATION SPÉCIALE DE MICHEL LACROIX**

Les Éditions  
**Gesta**

EN KIOSQUE DÈS MAINTENANT





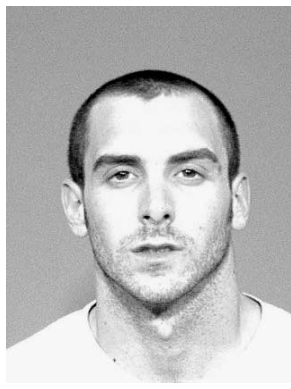
Martin Fournier, 31 ans.



Chantal Pellerin, 28 ans



Katia Robitaille, 29 ans.



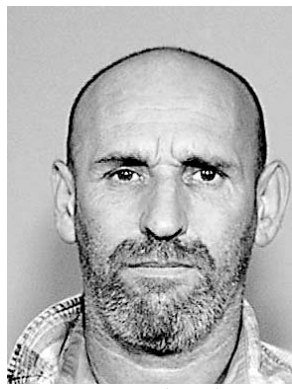
Martin Gauthier, 27 ans.



David Vézina, 26 ans.



Luc Sylvestre, 26 ans.



Jean-Guy Sylvestre, 41 ans.

# Réseau de présumés fraudeurs démantelé

Des personnes âgées victimes d'arnaques ont déboursé des sommes exorbitantes pour des travaux inutiles

MARCEL LAROCHE

**Après avoir apparemment extorqué plus d'un demi-million de dollars à des personnes âgées pour des travaux de rénovation coûteux et inutiles à leurs résidences, sept escrocs impliqués dans un réseau familial d'entrepreneurs frauduleux auraient finalement été démasqués par les enquêteurs du Service de police de Montréal.**

En procédant à l'arrestation de Martin Fournier, 31 ans, Chantal Pellerin, 28 ans, Katia Robitaille, 29 ans, Martin Gauthier, 27 ans, David Vézina, 26 ans, Luc Sylvestre, 26

ans, et Jean-Guy Sylvestre, 41 ans, tous de Laval, les policiers de la Division des crimes économiques du SPVM espèrent avoir mis fin aux activités de cette organisation criminelle qui s'attaquaient uniquement aux gens du 3<sup>e</sup> âge.

Amorcée à l'automne 2002 à la suite de plusieurs plaintes de propriétaires se disant victimes de fraude et d'extorsion, l'enquête policière a démontré que les escrocs étaient des entrepreneurs itinérants qui profitaient de la vulnérabilité et de la mobilité réduite de ces personnes âgées pour les forcer à déboursé des sommes exorbitantes de 15 000 \$ à 98 000 \$ pour des travaux urgents de rénovation.

En rendant publics, hier, les résultats du projet Réno qui ont conduit au démantèlement de ce réseau de fraudeurs, le commandant Robert Chartrand, responsable de la Di-

vision des crimes économiques au SPVM, a indiqué que les individus commençaient par repérer leur éventuelle proie, soit une personne âgée quittant l'épicerie ou le guichet automatique d'une institution financière, pour ensuite la suivre jusqu'à sa résidence.

Utilisant presque toujours la même façon de procéder, les escrocs se présentaient alors au domicile de leur victime comme spécialistes en rénovation qui venaient de déceler des travaux urgents à effectuer à la maison, des travaux qui se situaient la plupart du temps sur le toit.

« Dans la plupart des cas, les fraudeurs effectuaient une petite partie des travaux aux endroits difficilement accessibles et exigeaient le paiement de la facture, puis quittaient les lieux sans que le propriétaire puisse vérifier si les travaux avaient été effectués. Quelques semaines plus tard,

d'autres membres du réseau se présentaient à nouveau chez les victimes en leur réclamant les taxes non payées sur les travaux, en se faisant passer pour des représentants de Revenu Québec », a précisé le commandant Chartrand.

En l'espace de six mois, le réseau de fraudeurs aurait ainsi arnaqué une trentaine de propriétaires sur l'ensemble du territoire montréalais pour un montant dépassant le demi-million de dollars.

Les sept membres du réseau dirigé par Martin Fournier ont tous comparu le 27 mai en Cour du Québec sous un total de 45 chefs d'accusations d'extorsion, fraude et introduction par effraction. Les prévenus ont pu recouvrer leur liberté moyennant certaines conditions en attendant leur enquête préliminaire reportée au mois de juillet, au palais de justice de Montréal.

# Une « messe » plus longue pour les deux nouveaux tuteurs

ANDRÉ CÉDILOT

ENCORE en état de choc après le cafouillage survenu lors d'une fête organisée à Sherbrooke en décembre 1999, les Rockers de Montréal ont tenu une « messe » un peu plus longue et surtout plus ordonnée en apprenant que Richard Mayrand et un autre membre des Hells Angels Nomads leur avaient été désignés comme tuteurs.

C'est ce qui ressort d'une troisième rencontre secrète du gang que les jurés du procès pour gangstérisme ont pu visionner, hier, grâce à deux minuscules caméras que la police avait dissimulées le 3 février 2000 dans une petite salle de l'hôtel Quality Inn, de Pointe-Claire, dans l'Ouest-de-l'île.

« Dick et untel (un ordre du tribunal nous empêche de le nommer parce qu'il est accusé dans le mégaprocès de meurtres) vont s'occuper du club. Y sont toujours sérieux eux autres, il faut être en forme », a commenté un haut placé des Rockers. Tout en rappelant les devoirs et obligations des membres, il a demandé des volontaires pour escorter les Nomads lors de diverses activités à l'horaire, dont un *bike show*.

On a aussi parler de trouver des volontaires pour accompagner des Nomads en Allemagne durant l'été. « Ça coûte cher, mais c'est le club qui paie. C'est un nananne pour les membres », de noter un dirigeant des Rockers. Après avoir écarté tous ceux qui ne semblaient pas intéressés ou avaient des causes devant les

tribunaux — des 26 sur la liste, trois étaient en prison et sept avaient des conditions à respecter —, ils étaient seulement deux à vouloir faire le voyage. « Si c'était sur la Côte d'Azur, ce serait peut-être différent », a dit en blaguant l'un des motards.

Tous ont aussi été avertis de bien préparer leurs motociclettes en vue de la saison estivale. Une importante sortie de groupe était même déjà prévue pour le 1<sup>er</sup> mai 2000. Il était a fortiori prioritaire que tous les participants aient leur permis de conduire en règle. À ceux qui avaient des problèmes, on suggérait de prendre contact

avec des avocats qui défendent normalement les membres du groupe. « Pogne la petite Isabelle au bureau de Gilbert. A marche en tabarnak. Ostie qu'est bonne à nous gagner des points (de démerite) partout. À moé, elle m'en a sauvé six. À un autre, 14. Elle remettait ça, pis elle joue avec ça. Mais crisse, j'ai encore mon permis », d'expliquer le motard en verve.

Les chefs Rockers ont aussi levé prématurément la suspension de trois mois infligée à Pierre « Razor » Toupin (il a plaidé coupable avant le procès) pour avoir fait faux bond au groupe à la dernière mi-

nute à l'occasion de l'escorte de membres des Nomads à Sherbrooke, à la mi-décembre 1999. En apprenant la nouvelle — tous n'étaient pas nécessairement d'accord avec la décision — certains ont applaudi avec chaleur, cependant que d'autres ont ironiquement suggéré de faire la vague !

Durant la rencontre, il a aussi été question des frasques d'un autre motard, ainsi que des tatouages de Rockers que des individus arborent en prison. Au grand dam des dirigeants, l'un des détenus s'est même fait dessiner, dans une roue, les mots « Support Rockers ». D'un ton sec, un haut placé a ordonné à quelqu'un du gang de passer le message dans le milieu : « Qu'y enlève ça. Nous autres dehors, on a décidé qu'on veut pas personne avec des *tatous* Support Rockers. S'il vous plaît, encouragez pus ça ».

Le jury devrait prendre connaissance aujourd'hui d'une autre rencontre qui a eu lieu un mois plus tard. Quant à l'autre superprocès — pour une série de meurtres celui-là — il continue d'avancer à pas de tortue. Affligé d'un tenace mal de dents, l'un des 12 accusés a tenté d'obtenir un nouvel ajournement hier, mais le juge Réjean Paul a refusé. Après l'avoir écouté pendant une quinzaine de minutes, il a simplement accepté de le retourner dans sa cellule. Le procès a déjà été retardé d'au moins trois jours en raison de ce malaise qui perdure.



| SOMMET DE MONTRÉAL |

# Désillusion chez les chefs de délégation

FRANÇOIS CARDINAL

DÉSILLUSIONNÉS, les chefs de délégation du Sommet de Montréal déplorent qu'un an après la tenue de cet événement d'envergure, si peu de projets aient été transformés en réalisations concrètes.

Dans une lettre publiée aujourd'hui en page A13 de *La Presse*, 13 des 19 chefs de délégation du Sommet regrettent l'espoir qu'avait suscité en juin 2002 la grande aventure lancée par le maire Gérald Tremblay. « Un an plus tard, force est de constater qu'il a été difficile de convertir cet esprit de volonté en réalisations concrètes, écrivent-ils. Il y a bien quelques projets qui ont avancé un peu, mais, néanmoins, nous sommes loin des grands espoirs que nous entretenions aux lendemains du Sommet. »

Cosignée par une imposante brochette de personnalités de tous les horizons, cette missive a le mérite de mettre noir sur blanc la réflexion des chefs de délégation à qui l'on avait promis, au sortir du Sommet, une table de concertation permanente où ils auraient leur mot à dire.

« On n'a pas assez compté sur les délégations, estime Dinu Bumbaru, directeur des programmes d'Héritage Montréal. Il aurait fallu que les relations entre les délégations, les services municipaux et les élus soient maintenues. Il y avait là un triangle avec beaucoup de poten-

tiel. Mais dans bien des cas, c'a permis de faire adopter des projets qui existaient auparavant. »

Même son de cloche, mais cette fois avec des gants blancs, de la part de celui qui est derrière l'idée de la lettre, le président de la chambre de commerce du Montréal métropolitain, Benoit Labonté. « Il faut créer l'usage, l'habitude, constate-t-il aujourd'hui. Le temps de faire opérer tout ça, ça peut-être pris un peu de temps. Mais il ne faut pas aujourd'hui perdre de vue ce sur quoi on s'est entendu. »

Pour sa part, le directeur général du Conseil régional de l'environnement de Montréal, Robert Perreault, constate que le dossier des défusions a mis des bâtons dans les roues de l'administration, ce qui explique en partie le peu de résultats du Sommet. « Ça se voulait l'occasion de donner un élan, rappelle-t-il. Le problème auquel on fait face plusieurs d'entre nous, ce sont les hésitations de l'administration. À l'évidence, ceux qui travaillent sur les grandes politiques se heurtent à cette hésitation qui provient des débats au plan politique sur le partage des pouvoirs entre la ville et les arrondissements. »

Précisons que l'opposition à l'hôtel de ville a aussi déploré il a quelques semaines le peu de résultats du Sommet de Montréal, un événement qui a coûté cher aux contribuables.

# Après l'union de fait, le couple... à distance

FRANÇOIS BERGER

NON SEULEMENT le mariage est-il en déclin au profit des unions de fait, mais le couple lui-même subit les contrecoups des grands changements de société provoqués par une espérance de vie plus longue, une hausse générale du niveau de vie et l'éclatement de la famille traditionnelle.

Statistique Canada vient d'estimer que 8 % des personnes âgées de plus de 19 ans vivent une relation de couple... à distance.

Les couples qui ne vivent pas ensemble risquent d'être de plus en plus nombreux, dit l'agence fédérale des statistiques, étant donné que davantage de gens vivront, durant les premières décennies du XXI<sup>e</sup> siècle, « des relations et des expériences conjugales plus variées » que leurs prédécesseurs.

Au Québec 8,9 % des personnes de 20 ans et plus, soit un demi-million, disent avoir une relation amoureuse à long terme avec quelqu'un qui ne vit pas avec elles. En ce qui concerne le nombre de couples, un sur huit se trouve dans cette situation, les autres vivant sous le même toit dans le mariage ou, une fois sur quatre, en union de fait.

Plus de la moitié des jeunes Canadiens de 20 à 29 ans (57 % des filles, 54 % des garçons) « sortent ensemble » sans vivre dans le même logement, une circonstance habituelle chez les étudiants et les jeunes travailleurs habitant encore

chez leurs parents. Entre les âges de 30 et 39 ans, une personne sur cinq forme un couple à distance, une proportion qui descend à une sur sept chez les 40 à 49 ans, et à une sur huit ou neuf chez les 50 ans et plus. Chez les plus âgés, ce type de couple semble davantage le fruit d'un véritable choix de vie.

La moitié des couples vivant séparément espèrent un jour vivre ensemble, surtout les plus jeunes. La plupart disent que leur situation professionnelle ou familiale les oblige à choisir ce mode de relation, mais le tiers indiquent qu'ils désirent ainsi préserver leur indépendance.

Les personnes qui ont déjà des enfants choisissent davantage le mode de relation sans cohabitation. Le quart des femmes dans ce genre de couple habitent avec leurs enfants, tandis que c'est le cas de 5 % des hommes. Le tiers des personnes formant un couple à distance vivent seules dans leur logement et un autre tiers vivent avec leurs parents.

Dans ces « couples du XXI<sup>e</sup> siècle », 47 % des femmes ont un revenu inférieur à 20 000 \$ par année. Chez les hommes, le tiers font plus de 40 000 \$ par an (c'est le cas de seulement 19 % des femmes).

Même si elles ne vivent pas avec leur partenaire, 45 % des femmes en couple à distance estiment « très important d'avoir des enfants », tandis que le tiers des hommes dans la même situation le pensent aussi.

| PROLONGEMENT DU MÉTRO |

# Le juge Journet décidera demain s'il accorde une injonction

CHRISTIANE DESJARDINS

LE JUGE de la Cour supérieure, Pierre Journet fera savoir demain matin s'il accorde une injonction, qui aurait pour effet de paralyser les travaux du prolongement du métro à Laval entrepris dans le parc Jeanne-Sauvé à Ahuntsic.

C'est une résidente d'Ahuntsic, Monique Deslauriers, qui a demandé cette injonction, parce que, selon elle, les travaux ont été entrepris dans la précipitation, sans les autorisations habituellement requises, au mépris de l'environnement du parc et de la qualité de vie des résidents des alentours.

L'avocat de l'Agence métropolitaine des transports, M<sup>c</sup> Sylvain Lussier, a fait valoir que tout avait été fait dans les normes, et que dans les projets de cette envergure, les permis étaient livrés par étapes.

Il a également signalé que le projet était soumis à un échéancier rigoureux et que tout retard dans les travaux coûterait plusieurs millions de dollars aux contribuables. « Ahuntsic s'apparente à Westmount et Outremont. C'est le syndrome du « pas dans ma cour. » Quand les travaux seront terminés, les trous seront rebouchés dans le parc, et les arbres seront replantés. La rue Bleury non plus n'est pas



Monique Deslauriers

Photothèque La Presse

faite pour avoir des tuyaux à ciel ouvert comme c'est le cas dans le moment. C'est une situation temporaire. »

M<sup>me</sup> Deslauriers est connue pour avoir milité contre la prolifération des tours de transmission de radiotéléphonie, au début des années 90. Par la suite, elle fut chef de cabinet du maire d'Outremont, puis a

fondé le Mouvement pour la démocratie dans les villes. En sortant de la salle d'audience, hier, elle a signalé que même si le juge n'accorderait pas l'injonction, il s'agissait tout de même d'une victoire, parce que le public avait été informé des méthodes « discutables » de l'Agence métropolitaine des transports et de la Ville de Montréal.









# Chauffeur de taxi disparu, voiture retrouvée

UN CHAUFFEUR de taxi montréalais, âgé de 36 ans, est porté disparu depuis le 6 juin. Lundi, en début de soirée, on a retrouvé sa voiture vide en bordure de la route 401, à six kilomètres de Cornwall. Du sang aurait été trouvé à l'intérieur du véhicule, mais le Service de police de la Ville de Montréal, qui fait enquête, n'a pas voulu le confirmer. La femme du chauffeur indépendant disparu a commencé à s'inquiéter lorsque son mari, qui l'appelait tous les soirs, n'a pas donné signe de vie vendredi soir.

— Sophie Allard

# Complice d'un délit de fuite mis en liberté

CHRISTIANE DESJARDINS

RUDOLPH Banholzer, ce jeune homme accusé de complicité après le fait dans l'affaire du délit de fuite qui a fait deux blessés graves en fin de semaine, a obtenu sa liberté sous cautionnement, hier, au palais de justice de Montréal. Pour satisfaire aux exigences de la Cour, le jeune homme de 22 ans a dû déposer une somme de 15 000 \$, s'engager à respecter un couvre-feu de 23 h à 7 h, ne pas voyager hors du Québec, et ne pas communiquer avec les quatre person-

nes qui se trouvaient dans la BMW qui a fauché les deux touristes irlandais, dans la nuit de dimanche, dans le centre-ville de Montréal. Une ordonnance de non-publication nous empêche de dévoiler les détails présentés devant la cour, hier. Banholzer reviendra devant le tribunal le 18 juillet pour la suite du procès. Quant à Mohammed Karim Tagemouati, accusé de délit de fuite après avoir causé des lésions corporelles, il doit subir son enquête sous cautionnement ce matin.

## AVIS LÉGAUX - APPELS D'OFFRES SOUMISSIONS - ENCANS

### Appel de soumissions

Corporation d'hébergement du Québec

CHUQ – PAVILLON HÔTEL-DIEU DE QUÉBEC  
PROJET NO : 03210-23 / 00156

La Corporation d'hébergement du Québec demande des soumissions pour les travaux de démolition de la maison 12 Côte du Palais à Québec

Les personnes intéressées doivent consulter les avis d'appel d'offres diffusés par l'intermédiaire des babillards électroniques sur le site CIEC ou de MERX :

Courriel : [www.constructo.ca](http://www.constructo.ca) ou [www.merx.com](http://www.merx.com)

Date de réception et ouverture des soumissions : 30 juin 2003 à 14 h 00

La Corporation ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des offres reçues.

Les appels d'offres de la CHQ peuvent être consultés sur notre site internet : [www.chq.gouv.qc.ca](http://www.chq.gouv.qc.ca)



3149562A

## AVIS LÉGAUX - APPELS D'OFFRES SOUMISSIONS - ENCANS

**la Baie Rectificatif**

Veillez prendre note des corrections suivantes à apporter aux cahiers publicitaires suivants publiés par la Baie en juin 2003.

«bonne fête papa» (5-3A).  
— en page 15, la photo du rasoir Cool Skin de Philips est erronée;  
— en page 34, on aurait dû lire que le lave-vaisselle (ord. 749 98 \$, soldé 649 98 \$) à cuve haute de Maytag est doté de paniers et de 2 gicleurs.

«3 jours d'aubaines pour la fête des pères.» (5-3W).  
— en page 7, le rasoir Braun montré n'est pas offert, article de substitution en magasin.

«fête des pères à la Baie.» (5-3F)  
— en page 19, on aurait dû lire que le coffret Méhiez-vous des étoiles 2003 comprend un miniatomiseur de 10 ml, 2 rechargés de 10 ml.; un entonnoir et une pochette en velours.

Notre clientèle voudra bien excuser ces erreurs, et ces contretemps.

## VOTRE HOROSCOPE

### ♊ GÉMEAUX DU 21 MAI AU 21 JUIN

Vous voudrez bientôt avoir davantage de responsabilités. Prenez un moment pour réfléchir à vos objectifs. Aptitudes pour évaluer les situations de manière globale. Vous verrez loin. Côté cœur, on voudra vous faire plaisir. Bons moments.

### ♋ CANCER DU 22 JUIN AU 22 JUILLET

Calmé et posé, vous tiendrez compte de ceux qui ne pensent pas comme vous. Côté santé, réservez-vous plus de moments de loisirs. Dans votre vie sentimentale, votre ciel est positif et simple.

### ♌ LION DU 23 JUILLET AU 23 AOÛT

Vous serez bien dans votre peau en cette saison. Dans vos activités, vous serez plutôt paresseux et tenté de ne faire que le minimum. Vie stable à la maison. Bon moment pour faire des changements de décor.

### ♍ VIERGE DU 24 AOÛT AU 22 SEPTEMBRE

Dans vos activités, vous aurez la surprise de voir que tout se réalise plus facilement que vous le saviez anticipé. Bonne journée pour les déplacements et les communications. Les proches vous donneront un coup de main et de bonnes idées.

### ♎ BALANCE DU 23 SEPTEMBRE AU 23 OCTOBRE

Vous pourriez mettre l'accent sur les questions d'argent. Si vous avez accumulé des dépenses, c'est le moment de payer vos comptes et de respecter un budget plus serré. Autrement, vous pourrez faire quelques dépenses liées à votre confort.

### ♏ SCORPION DU 24 OCTOBRE AU 22 NOVEMBRE

Prenez le temps de vous occuper de vous, et vous serez de bonne humeur. Il est possible que vous soyez tiraillé entre diverses obligations. Vous serez assurément en demande. Côté cœur, la lune vous portera chance.

### ♐ SAGITTAIRE DU 23 NOVEMBRE AU 21 DÉCEMBRE

Vous adopterez une attitude réfléchie et tranquille. propos d'un projet qui vous tient à cœur, restez optimiste et continuez d'aller de l'avant. En fin de journée, détendez-vous et vous ferez de beaux rêves.

### ♑ CAPRICORNE DU 22 DÉCEMBRE AU 20 JANVIER

Vous pourriez aider une personne en lui faisant quelques commentaires intéressants qui l'aideront à voir à plus long terme. Vous serez en forme et vous ferez la joie de vos proches. Amitiés favorisées. Relations stables.

### ♒ VERSEAU DU 21 JANVIER AU 19 FÉVRIER

En tout, soyez simple et allez directement au but. Si vous devez prendre une décision, sachez définir précisément ce que vous êtes prêt à laisser tomber. Côté cœur, vous serez sociable et généreux.

### ♓ POISSONS DU 20 FÉVRIER AU 20 MARS

Dans vos relations sentimentales, une douce brise souffle vers vous. Vous verrez la vie plus simplement et elle le deviendra. Ce serait un bon moment pour effectuer des changements personnels. Vos rêves vous renseigneront sur vos désirs vrais.

### ♈ BÉLIER DU 21 MARS AU 20 AVRIL

Vous aurez du plaisir et saurez choisir ce qui vous convient. Les rapports familiaux seront bons et vous trouverez parmi vos proches compréhension et complicité. Dans votre vie sentimentale, ne fuyez pas les compliments. Faites de l'ordre dans vos finances personnelles et vous serez plus tranquille.

### ♉ TAUREAU DU 21 AVRIL AU 20 MAI

Vous songerez peut-être à un emploi du temps qui vous conviendrait mieux. Quelques modifications pourraient améliorer votre situation. Votre vie intime sera chaleureuse et protégée.

## RÉPONSES À VOS QUESTIONS

**Q** Je suis née le 9 mai 1964 à 17h30 à Thetford-Mines. Que me réserve l'avenir sur tous les plans?

**R** Vous avez le Soleil dans le signe du Taureau et l'ascendant dans celui de la Balance. Cette polarité est très vénusienne et, de ce fait, vous êtes très sociable et dépendante de vos affections ou de vos amours. Vous aimez la vie avec une véritable sensualité, mais aussi avec nonchalance ou laissez-aller si vous n'êtes pas stimulée par Mars dans votre horoscope. Vous avez un sens de l'esthétisme ou artistique très développé, ce qui conditionne votre mode de vie. Vous êtes tout particulièrement attirée par les personnes ayant l'ascendant dans le signe du Bélier, le Soleil dans la Balance ou la Lune dans le Taureau. Avec le Soleil en maison VIII, vous faites l'apprentissage de nouveaux domaines. Vous assistez à des transformations, vous êtes sensible au 'climat'. Le monde des affaires, du partage des valeurs ou encore la sexualité, peuvent être mis en évidence. Au pire, il y a des problèmes d'argent existentiels ou encore quelques phobies qui peuvent ressortir lorsqu'on n'a pas tout réglé. Il faut accepter la vie telle qu'elle est. Avec Vénus en VII, l'approche avec l'autre est favorisée, vous pouvez trouver une bonne affinité réciproque. Les contrats, mariages, associations, etc., sont avantagés. Avec Jupiter en maison X, vous avez besoin d'occuper un poste qui a un sens pour vous. Il ne s'agit plus de rester dans l'ombre, mais bien de vous affirmer tel que vous êtes, selon vos capacités. C'est pour cela que cette position est un tournant dans votre carrière. Si vous n'avez encore rien fait de concret jusqu'ici, c'est une période où vous pouvez atteindre vos buts si vous vous ne visez pas trop haut. Saturne est dans la maison IX. Vous faites l'expérience du sens des choses. Tout ce qui est utopique ou inutile doit être laissé de côté. Vous approfondissez ce qui vous arrive, en faisant preuve de compréhension et d'ouverture d'esprit. Il peut être question de l'étranger afin de donner un autre sens relationnel au monde extérieur. Uranus est dans la maison V. Vous avez besoin de créer quelque chose de nouveau. Il faut manifester votre créativité et votre inventivité. C'est en tentant de se relier aux autres que l'originalité fonctionne le mieux.

Pour obtenir une réponse à vos questions, faites parvenir vos coordonnées (jour, année, heure et lieu de naissance) à l'adresse suivante: Courrier astrologique, La Presse, 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9.

### MISE AU POINT

Veillez noter les corrections suivantes : Dans notre cahier publicitaire FÊTE DES PÈRES de 44 pages en vigueur du dimanche 8 au samedi 14 juin 2003, (CC063F503).

À la page 11 : Rabais 30 %. Séparables V.I. Petites à prix ordinaires de 14,99 \$ et plus et Image 16+ à prix ordinaires de 16,99 \$ et plus. À l'exclusion des articles dont le prix se termine par ,97.

La publicité devrait aussi indiquer : À l'exclusion des articles dont le prix se termine par ,97 et des pantalons capri à 24,99 \$.

À la page 42, offre quotidienne du 12 juin. Rabais 40 %. Tous les vêtements Nygard Collection, Pierre Cardin, Emma James et Louben II à prix ordinaires pour femmes. Nygard Collection aussi offert en petites tailles. La publicité devrait aussi indiquer : À l'exclusion des achats spéciaux de Nygard Collection.

À la page 18 : Sous l'illustration des pendentifs, le texte est erroné. Aurait dû se lire : Rabais 35 % sur tous les pendentifs en or 14 K sertis de diamants à prix ordinaires. Rég. Sears 149-11,999 \$. Chac. Soldé 96,85-7799,35 \$.

Nous sommes sincèrement désolés de tout inconvenient que ces erreurs ont pu causer à nos clients.



### AVIS PUBLIC

## Ville de Montréal

### ASSEMBLÉE PUBLIQUE

Commission permanente du conseil sur les transports

Assemblée portant sur l'utilisation du téléphone cellulaire par les automobilistes.

Date: le mercredi 18 juin 2003

Heure: 19 h

Lieu: Salle du conseil de l'hôtel de ville 275, rue Notre-Dame Est (métro Champ-de-Mars)

Une période de questions est réservée au public. Toute personne qui désire poser une question doit s'inscrire entre 18 h 45 et 19 h.

Toute personne désireuse d'intervenir sur les thèmes abordés lors de cette séance peut également s'inscrire à l'adresse ci-dessous.

Renseignements: Direction du greffe 275, rue Notre-Dame Est, bureau R.134 Montréal H2Y 1C6

(514) 872-3770 (514) 872-9964 (fax)

[commissions\\_greffe@ville.montreal.qc.ca](mailto:commissions_greffe@ville.montreal.qc.ca)

### AMT

Agence métropolitaine de transport

### APPEL D'OFFRES

N° de l'appel d'offres: AMT-I3-CO-331

OBJET DE L'APPEL D'OFFRES: CONSTRUCTION DU TERMINUS SAINT-EUSTACHE

Pour consulter le devis technique, voir le site Internet de l'AMT à l'adresse: <http://www.amt.qc.ca/corpo/Appro/index.asp>

Date et heure limites de réception des offres: Le 2 juillet 2003 à 11 h

Prix du document: 200 \$ non remboursable (chèque visé ou mandat à l'ordre de l'Agence métropolitaine de transport)

Les documents d'appel d'offres sont en français et peuvent être obtenus ou consultés sur place à partir de 13 h 30 le 11 juin 2003, du lundi au vendredi inclusivement de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 à l'endroit suivant:

Agence métropolitaine de transport 500, Place d'Armes, 25<sup>e</sup> étage Montréal (Québec) H2Y 2W2

Pour renseignements: Nouredidine Hannachi, Adjoint aux approvisionnements (514) 287-2464 poste 4489

Garantie de soumission: 10% du prix total offert

Chèque certifié, lettre de garantie bancaire ou cautionnement de soumission.

Seuls les soumissionnaires ayant une place d'affaires au Québec seront considérés.

L'AMT n'est pas tenue d'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Francesca Torasso Directrice, Approvisionnement et Informatique

3148829A

## Avis annonçant que le recours collectif est certifié et approbation de la transaction DANS L'AFFAIRE DU RECOURS COLLECTIF CANADIEN SUR LE MALTOL VEUILLEZ LIRE LE PRÉSENT AVIS AVEC SOIN. IL POURRAIT AVOIR UNE INCIDENCE SUR VOS DROITS DÉCOULANT DE LA LOI.

**DESTINATAIRES :** Toutes les personnes ou entités au Canada qui ont acheté, directement ou indirectement, du maltol, ou tout produit qui est directement ou indirectement dérivé du maltol ou qui contient du maltol au Canada entre le 1er janvier 1989 et le 31 décembre 1995.

**1. Objet du présent avis**  
Des instances selon diverses catégories d'instance ont été introduites en Ontario et au Québec contre Pfizer Inc., Pfizer Canada Inc. et Otsuka Chemical Co., Ltd., dans le cadre desquelles il est allégué que les défendeurs sont les auteurs d'une conspiration visant à fixer, hausser, maintenir ou stabiliser le prix du maltol au Canada. Pour les fins du présent avis, « maltol » comprend l'éthylmaltol et le méthylmaltol ainsi que les produits vendus sous le nom Veltol, Veltol-Plus, Pyromaltol et Ethyl Pyromaltol.

Une transaction a été conclue entre les personnes qui ont introduit les instances (ci-après, les « demandeurs ») et Pfizer Inc., Pfizer Canada Inc. et Otsuka Chemical Co., Ltd. (ci-après, les « défendeurs »). La transaction a été approuvée par les Cours.

Le présent avis a pour objet de vous aviser de la transaction et de vous informer de vos droits en tant que membre aux termes de la transaction. Vous serez liés par les modalités de la transaction à moins de décider de vous retirer. L'option de retrait est expliquée à la rubrique 6 du présent avis.

Les instances ont été certifiées et la transaction a été approuvée par les Cours de l'Ontario et du Québec le 7 avril 2003 et le 27 mai 2003, respectivement. La Cour de l'Ontario a certifié et approuvé la transaction au nom de toutes les personnes qui ont acheté, directement ou indirectement, du maltol ou tout produit qui est directement ou indirectement dérivé du maltol ou qui contient du maltol au Canada, sauf les membres du groupe du Québec, entre le 1er janvier 1989 et le 31 décembre 1995.

Un avis distinct relatif aux consommateurs du Québec a été publié le 6 mai 2003.

**2 Catégories de membres**  
Les membres se divisent en quatre catégories :

1. Distributeurs – Membres qui ont acheté du maltol auprès d'un défendeur entre le 1er janvier 1989 et le 31 décembre 1995 et qui ont revendu le maltol à un autre acheteur. Les distributeurs devraient consulter la rubrique 3 du présent avis, qui donne un aperçu du plan de demandes.

2. Fabricants – Les membres qui ont acheté du maltol d'un défendeur ou d'un distributeur entre le 1er janvier 1989 et le 31 décembre 1995 et ont fabriqué un produit à partir du maltol. Les fabricants devraient consulter la rubrique 3 du présent avis, qui donne un aperçu du plan de demandes.

3. Intermédiaires et consommateurs – Les membres qui ne sont ni distributeurs ni fabricants. Les intermédiaires et consommateurs devraient consulter la rubrique 4 du présent avis qui donne un aperçu du plan d'indemnisation.

**3. Plan de demandes - Distributeurs et fabricants**  
Les distributeurs et fabricants seront admissibles à une rémunération directe à partir du plan de demandes. La somme totale de l'indemnisation pouvant être versée à tous les distributeurs et fabricants s'élève à 453 600 \$ au total, plus l'intérêt couru, moins (a) les honoraires et dépenses applicables de l'avocat du groupe, (b) les coûts proportionnels relatifs à l'avis, (c) les frais d'administration, et (d) les crédits de retrait applicables. Les indemnités seront versées d'après la valeur monétaire des achats effectués et dépendra du nombre total de demandes présentées.

L'ENVOI DU PRÉSENT AVIS A ÉTÉ AUTORISÉ PAR LA COUR SUPÉRIEURE DE JUSTICE DE L'ONTARIO ET LA COUR SUPÉRIEURE DU QUÉBEC.

Le distributeur ou le fabricant doit remplir une formule de demande ainsi que certains documents connexes requis mentionnés dans la formule de demande. Afin d'avoir droit à l'indemnisation, la formule de demande ainsi que les documents connexes requis doivent être envoyés à l'administrateur des demandes et timbrés avant le délai relatif aux demandes, le 26 septembre 2003. Les formules de demande peuvent être obtenues en appelant l'administrateur des demandes au 1 866 432 5534 ou sur le site Web suivant : [www.classaction.ca](http://www.classaction.ca).

**4 Plan d'indemnisation - Intermédiaires et consommateurs**  
Un fonds d'au moins 113 400 \$, plus l'intérêt couru, moins (a) les honoraires et dépenses applicables de l'avocat du groupe, et (b) les coûts proportionnels relatifs à l'avis, sera disponible pour indemniser les intermédiaires et consommateurs. Étant donné qu'il est difficile de calculer les dommages subis par un intermédiaire ou un consommateur, ainsi que de les indemniser directement, il a été décidé que l'indemnisation sera versée aux organismes suivants dans l'intérêt général des intermédiaires et des consommateurs selon les pourcentages suivants :

- a) Pour apprendre sans fail – 45 %
- b) Cosmetic, Fragrance and Toiletry Association – 45 %
- c) L'ACEF – 10 %

**5 Libération des demandes et incidence sur les autres instances**  
Vous serez lié par les modalités de la transaction à moins de vous retirer selon une procédure décrite à la rubrique suivante.

Ainsi, vous ne pourrez tenter ou soutenir d'autres demandes ou instances à l'encontre des défendeurs en ce qui concerne le maltol, à moins de vous retirer.

**6 Retrait de l'entente**  
Si vous souhaitez vous retirer de la transaction, vous pouvez le faire en obtenant un formulaire de retrait (auprès de l'administrateur des demandes) et en l'envoyant à l'administrateur des retraits timbrés au plus tard le 26 juillet 2003.

Si vous vous retirez, vous ne serez pas admissible aux indemnités versées en vertu de la transaction.

**7. Avocat du groupe**  
Le cabinet Siskind, Cromarty, Ivey & Dowler LLP représente les membres autres que les consommateurs au Québec. Le numéro de téléphone sans frais de l'avocat du groupe de l'Ontario est le 1 800 461-6166, ext. 455.

Le cabinet Desmeules, Eizenga, Strickland, Wright S.E.N.C. représente les consommateurs du Québec. Le numéro de téléphone sans frais de l'avocat du groupe du Québec est le (418) 694-2009.

Les Cours de l'Ontario et du Québec ont approuvé les honoraires et les dépenses des avocats du groupe pour un montant de 141 834,24\$ qui sera déduit des fonds affectés à la transaction.

**8. Questions sur la transaction**  
Si vous souhaitez obtenir un exemplaire de la transaction ou si vous avez des questions, veuillez appeler la ligne d'information de l'administrateur des demandes au 1-866-432-5534. Un exemplaire de la transaction peut vous être envoyé moyennant des frais de 20,00 \$ par exemplaire, lequel montant représente les coûts de reproduction et d'envoi de la transaction.

**9. Interprétation**  
Si un conflit survient entre les dispositions du présent avis et celles de la transaction et l'un de ses appendices, les modalités de la transaction auront préséance.